

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-31

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE AIDE IMMOBILIERE AUX ACTIVITES COMMERCIALES EN ZONE FRAGILE

Communed'Implantation	Maîtrise d'ouvrage	Entreprise concernée
MONCLAR-DE-QUERCY	Monclar-de-Quercy	HOTEL MAISON COSTE

Par délibérations en date des 22, 23 janvier et 14 octobre 1987, 20 juin 1988, 9 mars et 19 décembre 1989, 18 juin 1990, 15 janvier et 18 juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le dossier susceptible de donner lieu à une aide du Département au titre du Fonds Départemental d'Intervention Economique a été soumis à un comité technique consultatif qui s'est réuni le 4 octobre 2005,

Ce dossier a été instruit dans le cadre des modalités d'attribution des aides départementales aux communes de moins de 1 000 habitants pour l'aménagement des locaux à finalité économique (chapitre IV, section II, articles 50 à 60 de l'arrêté portant règlement du Fonds Départemental d'Intervention Economique).

1 - HOTEL MAISON COSTE A MONCLAR-DE-QUERCY –

► LES RAISONS

La Commune de Monclar de Quercy a décidé de réhabiliter un bâtiment à proximité du lac, la Maison Costes, afin d'y créer un hébergement de qualité ainsi qu'un espace de restauration tant pour une clientèle d'affaires que pour une clientèle touristique.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

En effet, la commune de Monclar de Quercy dépourvue de tout hébergement touristique, a décidé de compenser cette carence de l'initiative privée, l'objectif principal est bien sûr de valoriser le tourisme et d'offrir des hébergements complémentaires, réalisés il y a déjà de nombreuses années.

Ce bâtiment en mauvais état fait l'objet de travaux.

Le nouvel exploitant de l'établissement a souhaité créer un hôtel-restaurant deux étoiles, l'ouverture était prévue pour le printemps 2005.

Le bâtiment comprend :

- 11 chambres avec sanitaires et baignoire ou douche, dont une accessible à 100% pour les personnes à mobilité réduite,
- 1 hall d'accueil avec salon pour l'hôtel,
- 1 bar-réception,
- 1 salle de séminaire,
- 1 salle de restaurant (50 à 60 couverts), prolongée par une grande terrasse en bois de 80 m² donnant sur le lac.
- les cuisines, sanitaires et réserves.

Le restaurateur, en parallèle, a décidé d'adhérer à « Logis Pêche », ce qui permet d'accueillir une clientèle spécialisée qui peut profiter de la pêche sur le lac.

A ce titre, ce dernier a souhaité créer dans son hébergement, deux gîtes permettant l'accueil de ces personnes.

► LA RECEVABILITE

Le projet global a fait l'objet d'une étude préalable de faisabilité confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui s'avère favorable.

Il peut donc être présenté au titre des aides immobilières aux activités commerciales en zone fragile.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le coût total des travaux s'élève à **510 340 € HT** décomposé comme suit :

Travaux de réhabilitation	390 425,00 €
Honoraires	46 850,00 €
Travaux dans l'annexe	65 237,00 €
Honoraires	7 828,00 €
TOTAL H.T.	510 340,00 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Subvention Europe (aide accordée)	127 585,00 €
Subvention Région (aide sollicitée)	88 880,00 €
Subvention du Conseil Général (au titre du Contrat de Pays) dont :	88 880,00 €
dont F.D.I.E	10 700,00 €
Autofinancement	204 995,00 €
TOTAL H.T.	510 340,00 €

Après examen de la demande, le comité technique du F.D.I.E. considérant :

- que le projet devrait permettre à la commune et plus largement au Pays de Midi Quercy d'avoir un lieu de restauration et de séminaire
- ❖ propose d'accorder à la commune de Monclar-de-Quercy une subvention d'un montant de **10 700 €** pour la création d'un hôtel restaurant.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi :

- d'une subvention d'un montant de **10 700 €** à la commune de Monclar-de-Quercy pour la création d'un hôtel restaurant.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur l'article 2041414 sous-fonction 93.

Autorisation de programme 2005.....	64 200,00 €
Engagement 2005.....	10 671,00 €
Engagement à la commission permanente de ce jour.....	10 700,00 €
Disponible.....	42 829,00 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-31

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE
AIDE IMMOBILIERE AUX ACTIVITES COMMERCIALES
EN ZONE FRAGILE**

Commune d'Implantation	Maîtrise d'ouvrage	Entreprise concernée
MONCLAR-DE-QUERCY	Monclar-de-Quercy	HOTEL MAISON COSTE

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique du Fonds départemental d'intervention économique réuni le 4 octobre 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la commune de Monclar-de-Quercy une subvention de 10 700 € pour la création d'un hôtel restaurant ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041414, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,